



INTERMITTENT-ES, AUTEUR-ICES LES PRIVATIONS DE DROITS : ÇA SUFFIT !

L'enquête réalisée sur plus de 1200 travailleur-euses du spectacle, de l'audiovisuel, du cinéma est édifiante : 80% des intermittent-es déclarent ne jamais prendre d'arrêt maladie. Par comparaison c'est le cas pour 25% des permanent-es des mêmes secteurs !

De même, seuls 15% des pères intermittents prennent un congé paternité, là où 60% des permanents y ont recours.

Et l'enquête est traversée de centaines de commentaires témoignant d'une même détresse face à un droit inadapté et à une administration incompétente face aux problématiques spécifiques des intermittent-es et des auteur-ices.

Rajouter une souffrance administrative à une maladie, à un accident, à une situation de handicap est indigne de la société qui a inventé la sécurité sociale.

De même qu'il ne devrait pas être permis de vivre ses premiers mois de jeune père ou jeune mère dans le stress du dossier massif et des recours interminables, souvent sans revenu tant les délais d'attente sont longs.

Les solutions, nous les connaissons et nous demandons leur mise en œuvre sans attendre !

- **Une CPAM de référence**, avec une instance de liaison et de dialogue, et des personnels formés aux spécificités des personnes en profession à caractère discontinu ou saisonnier et des artistes auteur-ices ;
- **Une circulaire unifiée** accessible aux agents et publics, synthétisant l'ensemble des droits à arrêt de travail de ces mêmes personnes, concertée avec les organisations professionnelles et collectifs spécialisés ;
- **La prise en compte de l'accord du 27 octobre 2023** des salarié-es intermittent-es, particulièrement la prolongation de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie, et la prise en compte de 5h par jour de congé paternité pour l'intermittence ;
- **La reconnaissance des maladies professionnelles** propres à nos métiers ;
- **L'évolution de l'accord de prévoyance** pour avoir une indemnité complémentaire employeur mutualisée dès le 1er jour d'arrêt : pour une continuité intégrale et inconditionnelle des revenus !

Pour obtenir ces droits fondamentaux, nous appelons à un rassemblement :

JEUDI 25 AVRIL – 12H devant le ministère de la Santé

Place Pierre Laroque, Paris 7^e.

(Nous rejoindrons ensuite la mobilisation interprofessionnelle

« Pour mettre fin aux morts et blessé-es au travail »

En direction du Ministère du Travail)

Et partout en France : Devant les CPAM

(Rassemblements prévus à Lyon, Nice, Nantes, Marseille, Pau : <https://lc.cx/CarteRDV25avril> ...)

Paris, le 24/04/2024